



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE **N° M 2024-03-01**

Objet : Tarification du spectacle de Lucas RIWAY le samedi 4 mai 2024

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des évènements culturels aux Gournaysiens,

DÉCIDE

Article 1 : De fixer le montant du spectacle de Lucas RIWAY « Humaniste à mi-temps » du samedi 4 mai 2024 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 08-03 2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le :

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

